

**Avis important : modification des frais annuels applicables aux comptes
Visa* Momentum Scotia^{MD} pour entreprise
à compter du 1^{er} mai 2020**

Merci d'avoir choisi la Banque Scotia. Nous souhaitons vous informer que des changements seront apportés aux frais annuels applicables à votre compte de carte de crédit *Visa Momentum Scotia pour entreprise* (le « compte »). Veuillez lire attentivement cet avis et le conserver à titre de référence.

À compter du 1^{er} mai 2020, les frais annuels pour le titulaire principal du compte changeront. Toutefois, les frais annuels pour chaque carte supplémentaire resteront les mêmes. Vous trouverez toute l'information ci-dessous.

Les nouveaux frais seront seulement appliqués à compter de la date anniversaire de votre compte, à partir du 1^{er} mai 2020.

Frais annuels jusqu'au 30 avril 2020	Nouveaux frais annuels à partir du 1^{er} mai 2020
Titulaire principal : <ul style="list-style-type: none">• 49 \$	Titulaire principal : <ul style="list-style-type: none">• 79 \$
Chaque carte supplémentaire : <ul style="list-style-type: none">• 29 \$	Chaque carte supplémentaire : <ul style="list-style-type: none">• 29 \$

Si vous bénéficiez actuellement d'un rabais ou d'une exonération de frais annuels pour votre compte, il se peut que ces changements ne vous concernent pas. Veuillez communiquer avec nous pour savoir si ces frais annuels s'appliquent à votre compte.

Pour toute autre question ou pour connaître les autres options qui vous sont offertes, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1-888-222-3931.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* Visa Int./utilisée sous licence.